

LUNDI 14 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Harold Poisson, maire
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9124-0425

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 10 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9125-0425

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture du procès-verbal et qu'il soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mars 2025 tels que déposés au montant total de 205 161,70\$.

9126-0425

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Logiciel de gestion des présences Agendrix - abonnement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'un outil performant pour la gestion des horaires et des présences du personnel ;

9127-0425

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Agendrix offre une solution adaptée aux besoins de la municipalité en matière de planification, de suivi des heures de travail et de gestion des absences ;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement au logiciel Agendrix implique des frais mensuels/ annuels estimés à 5.20\$ par utilisateur par mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement : QUE le directeur général soit autorisé à signer toute entente ou document requis à cet effet.

ADOPTÉE

Achat de deux postes informatiques et mise à niveau des équipements vers Windows 11.

ATTENDU que certains postes informatiques utilisés par le personnel sont désuets et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de performance et de sécurité;

9128-0425

ATTENDU que la mise à niveau vers Windows 11 est nécessaire pour assurer la compatibilité, la sécurité et l'efficacité des outils de travail informatique;

ATTENDU que l'achat de deux nouveaux postes informatiques et un écran est requis pour répondre aux besoins opérationnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la municipalité procède à l'achat de deux postes informatiques, un écran et à la mise à niveau des équipements existants vers le système d'exploitation Windows 11. Que la somme nécessaire, estimée à 3 555\$, soit prélevée à même le budget 2025.

ADOPTÉE

Assurances -Évaluation des bâtiments.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'évaluation de la valeur de ses bâtiments à des fins d'assurance;

9129-0425

CONSIDÉRANT que cette démarche est nécessaire pour assurer une couverture adéquate et conforme aux exigences des assureurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes pour l'évaluation des bâtiments :

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
Dugré & Associés	10 300 \$
Immovex Évaluateurs Agréés	3 900 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre que la municipalité autorise Immovex Évaluateurs Agréés à faire l'évaluation des coûts de remplacement à neufs à des fins d'assurances des bâtiments municipaux au montant de 3 900\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Renouvellement d'emprunt no 181-1219 – Autorisation d'emprunt de gré à gré.

9130-0425

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le 2 décembre 2019 le règlement d'emprunt 181-1219 décrétant un emprunt de 212 000\$ pour les fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT que le montant à refinancer le 20 mai 2025 est inférieur à 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement de mandater la greffière-trésorière à refinancer le solde de 64 000\$ du règlement d'emprunt no 181-1219 soit à la CIBC ou à la Caisse Desjardins, selon le taux d'intérêts le plus bas.

ADOPTÉE

Annulation de plusieurs soldes résiduaires auprès du MAMH.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

9131-0425

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR : Jean-Philippe Bouffard, APPUYÉ PAR : Alexandra Champagne.

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt du règlement abrogeant le règlement d'emprunt no 196-0621.

Monsieur le conseiller Frédéric Champagne, par la présente :

9132-0425

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 226-0525 **ABROGEANT** le règlement d'emprunt no 196-0621 ayant comme objet d'autoriser l'emprunt de 250 000\$ aux fins de financement des raccordements privés à l'aqueduc municipal;
- dépose le projet du règlement numéro 226-0525 **ABROGEANT** le règlement d'emprunt no 196-0621 ayant comme objet d'autoriser l'emprunt de 250 000\$ aux fins de financement des raccordements privés à l'aqueduc municipal;

ADOPTÉE

Dons de 200\$ du Club des mains Noires – à remettre aux Partenaires 12-18 de Saint-Rosaire.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire transmettre une lettre de remerciement au Club des mains noires pour leur généreuse contribution auprès de nos jeunes Partenaires 12-18 ans de St-Rosaire.

9133-0425

ADOPTÉE

Nomination du maire-suppléant de mai à octobre 2025.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que le conseiller Monsieur Jean-Philippe Bouffard soit nommé pro-maire de mai à octobre 2025.

9134-0425

ADOPTÉE

Mandat d'une firme d'urbanisme – Modification du règlement de zonage et concordances au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska.

9135-0425

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à une modification de son règlement de zonage afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Arthabaska et d'agrandir la zone A9 et d'y inclure les lots 4 477 497 et 4 477 498 pour permettre la culture de petits fruits;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'une firme d'urbanisme est requise pour accompagner la Municipalité dans ce processus, notamment pour l'analyse, la rédaction des projets de règlement et la tenue de consultation publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
EXP	4 000 \$
La Boîte d'urbanisme	3 980 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à la firme « *La Boîte d'urbanisme* » pour effectuer les modifications du règlement de zonage de la municipalité et assurer la concordance de ce dernier avec le Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour la réalisation de ce mandat au coût de 3980 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Bilan annuel de la stratégie d'économie en eau potable – Offre de services.

9136-0425

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu de mandater la firme Techni-Consultant Inc pour produire notre bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable au montant de 3 995 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

ADOPTÉE

9137-0425

Contrat de balayage des rues.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres suivantes pour le balayage des rues;

Nom des soumissionnaires	Taux horaire
9366-5495 Québec Inc. (EMR)	190 \$ / heure
Groupe FJH Construction Inc.	200 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu d'octroyer le contrat pour le balayage des rues à l'entreprise 9366-5495 Québec Inc. pour un taux horaire de 190\$/heure, plus les taxes applicables, le tout pour environ 8 heures de travail.

ADOPTÉE

9138-0425

Achat du gravier pour le chemin Petit 7.

ATTENDU QUE des propriétaires ont demandé des voyages de gravier sur le Chemin petit 7;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne et appuyé par le conseiller Frédéric Champagne d'autoriser le directeur général à faire l'achat de gravier pour un montant 3 000 \$ et de faire effectuer le fauchage de fossé du chemin Petit 7.

ADOPTÉE

9140-0425

Engagement du personnel du camp de jour.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que soient engagées madame Cathy Giguère comme coordonnatrice du camp de jour 2025 ainsi que Valérie Rondeau au même taux horaire qu'au Service d'animation, et que Yonny Grondin, William St-Pierre, Ilan Grondin, Élodie Garand, Alice Garand, et Zack Blais à titre d'animateur, à raison de 16.10\$ de l'heure.

ADOPTÉE

9141-0425

Problématique de drainage au 242, 6^e rang.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 242, 6e rang ont constaté un refoulement d'eau dans leur maison lors de la fonte rapide de la neige dans la semaine du 17 mars 2025;

9142-0425

CONSIDÉRANT QU'en 2019, les nouveaux propriétaires avaient vécu la même problématique, avec un sol gorgé d'eau au printemps;

CONSIDÉRANT QU'afin de corriger la situation, ils ont installés 5 puits d'infiltration entre leur entrée charretière et leur ligne de lot, ils ont percé la conduite d'égout pluvial de 450 mm et l'ont entouré de pierre nette;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués en 2019 ont corrigé le problème de refoulement et d'égouttement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du 6e rang et d'égout pluvial ont été réalisés en 2024 par le Ministère des Transports (MTMD) et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de 2024, les puits d'infiltration ne sont plus raccordés au pluvial;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a analysé la situation et refuse un raccordement du propriétaire au réseau pluvial du Ministère;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que l'on demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de réviser leur analyse du dossier afin de trouver une solution pour les propriétaires du 242, 6e rang.

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre de lever la séance à 19h52.

9143-0425

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière